



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 25 SEPTEMBRE 2018

Présent-e-s :

M. Philippe ROCHETIN, Président

M. Roberto RIGHETTI, Vice-Président

Mme Nathalie RUEGGER, Secrétaire

M. Jean-Michel MEYLAN, Vice-Secrétaire

Mme Alexandra SAAS, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Catherine BOERTSCHER, Véronique DUBOIS, Véronique ÖZAZMAN et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Roberto DI GIORGIO, Sylvain DUPRAZ, Cédric EPENOY, Laurent FARINELLI, Michel FAVRE, Pierre-Alain GAUD, Vincent GILLET, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Mario RODRIGUEZ, Dominique TINGUELY et Francisco VALENTIN, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Thierry Durand, Conseiller administratif

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

MM. Robert CHAL et Maurice GARDIOL

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation des procès-verbaux des séances des 19 juin et 28 août 2018**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des commissions :**
 - a) Enfance du 21 juin**
 - b) Culture et loisirs du 27 août**

- c) Sociale du 30 août
- d) Infrastructures et environnement du 3 septembre
- e) Conjointe Aménagement et grands projets, Infrastructures et environnement et Economie et finances du 4 septembre
- f) Sports du 13 septembre
- g) Economie et finances du 20 septembre
- h) Sécurité, prévention et communication du 24 septembre

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) **D 135-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 4'170'000.- pour la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble « Q », propriété de la CPEG, dans le périmètre des Sciers à Plan-les-Ouates**
- b) **D 137-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 76'000'000.- pour la construction des bâtiments E1, E2, F1, F2, H1, H2, H3 et G2 périmètre Les Sciers à Plan-les- Ouates**
- c) **D 138-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 192'000.- pour financer la part communale des études mobilité dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates**
- d) **D 140-2018 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2019**
- e) **D 141-2018 P : Taxe professionnelle communale en 2019**
- f) **D 142-2018 P : Modification des durées d'amortissement des crédits votés en lien avec l'assainissement**
- g) **D 143-2018 P : Budget de fonctionnement 2019, taux des centimes additionnels 2019 et autorisation d'emprunt pour l'année 2019**

6. Proposition du Conseil municipal

A. Motion

- a) **M 15-2018 R : Pour l'implantation de studios mobiles commune de Plan-les-Ouates**

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Rochetin, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il se réjouit de la présence, dans le public, des étudiants de 3^{ème} année du Collège de Staël, en options complémentaires, qui leur font le plaisir d'assister à leurs débats ce soir. Ces étudiants ont également eu le plaisir de découvrir la Mairie et son organisation en sa présence et celle de M. Magnin. Il excuse ensuite les absences de MM. Chal et Gardiol et informe que Mme Dubois et M. Gaud ont annoncé leur arrivée tardive. Il tient également à féliciter, pour son élection à la présidence de l'ACG (Association des Communes Genevoises), leur magistrat, M. Xavier Magnin, qui a été brillamment élu à ce poste le 19 septembre dernier. Ce dernier est applaudi par l'assistance.

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 19 JUIN ET 28 AOUT 2018

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2018

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2018 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 19 voix pour, sans modification.

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2018

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2018 est également approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 18 voix pour et 1 abstention, sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 4 octobre 2018 et s'achèvera le 12 novembre 2018.

2.2. Désignation des Présidents, Vice-Présidents et suppléants pour les bureaux de vote en 2019

Le Président leur rappelle que chaque parti doit désigner ses Présidents, Vice-Présidents et suppléants pour les bureaux de vote en 2019. Ils sont à communiquer au Secrétariat pour le 1^{er} octobre 2018.

M. Tinguely rejoint la séance à 20H10.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. 'Plan-les-Bouge'

Mme Monbaron annonce que la manifestation 'Plan-les-Bouge' a eu lieu le 16 septembre 2018, manifestation à laquelle certains d'entre eux ont participé. Ils ont pu voir que ce fut une belle édition qui a rencontré un grand succès populaire. Ils y avaient rajouté, cette année, 'La Soupe des Maires' qui se déroulait précédemment sur la Place des Aviateurs et qui a également connu un beau succès, puisque 300 personnes y sont venues et ont voté. Les associations étaient très contentes d'avoir changé de lieu et d'avoir pu rencontrer un nouveau public. 160 personnes ont participé à 'La balade de la mobilité' et 960 étaient inscrites à la course d'obstacles. Une cinquantaine de personnes ne s'est pas présentée, mais plus de 900 personnes y ont tout de même participé. Ces dernières ont toutes été très satisfaites de ce moment. Les chiffres parlent donc d'eux-mêmes : c'est une manifestation qui a rassemblé beaucoup de

monde, de Plan-les-Ouates, des alentours et du Canton de Genève. Il s'agit d'un événement unique dans le Canton et ils seront suivis par d'autres communes.

3.2. **Promotion du sport – ‘Urban training’**

Mme Monbaron informe que le programme ‘Urban training’ s'est terminé la semaine dernière. Il a remporté, une fois encore, un grand succès. Ils ont également des retours positifs des habitants. Il s'agit d'un programme soutenu par la Commune et gratuit pour les habitants de Plan-les-Ouates.

3.3. **‘Sant’e’scalade’**

Mme Monbaron annonce que le programme d'entraînement ‘Sant’e’scalade’, adressé aux enfants en vue de la course de l'Escalade, aura à nouveau lieu à Plan-les-Ouates cette année ; deux sessions seront organisées pour répondre à la très forte demande et pour permettre un meilleur encadrement des enfants. Une session se déroulera vers Champ-Joly, laquelle sera encadrée et organisée par l'Association des parents d'élèves de Champ-Joly et uniquement pour les enfants de cet établissement. Elle est soutenue, financièrement, par la Commune. Ils ont également voulu organiser une session au Pré-du-Camp, mais de ce côté-là ils n'ont reçu aucun retour de la part de l'Association des parents d'élèves. Il semblerait qu'il n'y ait pas la même communication et le même entrain au niveau de cette association. Donc, pour faire le pendant de ce qui est organisé à Champ-Joly, c'est la Commune qui a pris en charge cette organisation cette année, mais ils feront en sorte que les parents d'élèves prennent la relève pour l'année prochaine.

3.4. **‘Je cours pour ma forme’**

Mme Monbaron informe que la cession d'automne du programme ‘Je cours pour ma forme’ a débuté la semaine précédente. Il s'agit d'un programme qui se déroule sur 12 semaines, tous les jeudis soir à 18H30, au stade des Cherpines. L'objectif de ce programme est la préparation à la Course de l'Escalade. Ce sont des cours gratuits pour les habitants de Plan-les-Ouates et les inscriptions peuvent se faire sur le site internet ‘Je cours pour ma forme’.

3.5. **Appel à projets des coopératives pour Les Sciers**

Mme Monbaron annonce que dans le cadre de l'appel à projets des coopératives pour Les Sciers, le jury s'est réuni pour le premier tour. Il a examiné les 13 projets reçus, projets très variés, porteurs d'idées très pertinentes. A l'issue de ce premier tour, quatre coopératives ont été retenues pour poursuivre le travail vers la réalisation d'un avant-projet, dont le rendu est prévu pour le mois de février 2019. Le Conseil administratif se réjouit d'ores et déjà des résultats de cet appel à projets novateur qui permettra au quartier des Sciers d'obtenir des logements et une architecture variés, ainsi qu'une vie de quartier enrichie.

3.6. **Financement du Grand projet des Cherpines**

Mme Monbaron informe que le planificateur financier réalisé par le Canton va être mis à jour afin d'introduire les dernières évolutions du projet et les modifications du financement liées aux Fonds intercommunaux. Il s'agit d'un ensemble de planificateurs financiers intégralement pris en charge par le Canton.

3.7. **5 % de surface destinés à la vie de quartier aux Cherpines**

Mme Monbaron annonce qu'un appel à projets concernant les 5 % de surface destinés à la vie de quartier aux Cherpines a été lancé par le biais d'une séance qui a eu lieu au mois de juin 2018, à la salle communale, ainsi que par le biais de leur site internet et de leur journal Ouverture. A ce jour, ils ont 12 dossiers leur sont parvenus. Ceux-ci vont être examinés afin de

vérifier les possibilités d'intégration dans les rez-de-chaussée des différents immeubles du quartier du Rolliet.

3.8. Fondation René et Kate Block

Mme Monbaron informe que le Conseil administratif a élaboré, de concert avec la Fondation René et Kate Block, la réalisation d'un immeuble à encadrement pour les personnes âgées dans le périmètre du Rolliet, aux Cherpines. Cette fondation est la seule fondation de droit public habilitée à réaliser ce type de logements sur le Canton.

3.9. Plan directeur communal

Mme Monbaron annonce que le Canton oblige désormais la Commune à réaliser une stratégie de densification de la zone villas, dans le cadre de son plan directeur communal. Ce dernier va donc prendre un peu de retard dans sa réalisation. Cette prestation n'était pas prévue à l'origine, ni dans la mission du Bureau recruté, ni dans le planning de réalisation. Entendu par là qu'il est fort possible que le Conseil administratif revienne auprès du Conseil municipal pour l'ouverture d'un crédit supplémentaire pour ce plan directeur communal.

3.10. Plan de site de Saconnex-d'Arve Dessous

Mme Monbaron informe que le Service des monuments et des sites est enfin revenu vers eux dans le cadre du plan de site de Saconnex-d'Arve Dessous. Il a donc relancé la procédure d'adoption de ce plan de site. Ils ont désormais bon espoir que ce dernier soit adopté par le Conseil d'Etat avant la fin de l'année 2018. Pour mémoire, elle rappelle que cela fait de nombreuses années qu'ils travaillent sur ce plan de site qu'ils avaient terminé en 2016. Ils avaient ensuite passé la procédure d'opposition, étaient allés trouver les personnes qui avaient fait oppositions, afin de leur faire lever leurs oppositions. Ils avaient préparé des crédits à l'intention de l'Etat qui les avait fait mettre à son entête, les a signés et renvoyés. C'était en 2016. En 2017, ils avaient écrit à M. Hodgers pour lui dire qu'ils trouvaient le temps un peu long, ce à quoi ce dernier leur avait répondu qu'il était désolé, mais qu'ils n'auraient pas de réponse avant l'année 2018. Ils arrivent donc à la fin de l'année 2018 et il semblerait, effectivement, qu'ils auront une réponse.

3.11. Nouveau site internet de la Commune

Mme Monbaron annonce que le site internet de la Commune a fait peau neuve. Il a été ouvert, comme prévu, à la fin août 2018. Le transfert des données s'est bien passé. Il y a encore quelques liens qui n'arrivent plus au même endroit, puisque, notamment, l'indexation du site a changé. Il y a donc encore des petites choses à mettre à jour, mais dans l'ensemble, ils sont très satisfaits de ce changement et pour l'instant, ils n'ont eu que des retours positifs. Elle les informe également du lancement d'une 'Newsletter' communale à partir du 1^{er} octobre prochain. L'idée était de faire coïncider l'arrivée de cette 'Newsletter' avec l'ouverture du nouveau site et de pouvoir utiliser ce moyen de communication pour faire passer auprès de la population également des informations qui se déroulent au sein du Conseil municipal, puisqu'ils ont, généralement, très peu de public. Cela donnera peut-être envie à d'autres personnes de venir assister aux séances. Elle les informe qu'ils ont tous été inscrits d'office pour recevoir cette 'Newsletter', du moins la première édition et que toute personne peut s'inscrire pour la recevoir via le site internet de la Commune. Ils ont néanmoins désigné les conseillers municipaux pour la recevoir, afin que ces derniers puissent leur faire part de leurs remarques et de leurs suggestions.

Mme Dubois rejoint la séance à 20H15.

3.12. Bilan de PLOPlage

M. Magnin annonce que le bilan de PLOPlage est très positif ; l'été a été particulièrement chaud et la fréquentation excellente

3.13. Cours de français au parc

M. Magnin informe que les cours de français au parc ont également connu une excellente fréquentation. Ils se rendent compte que cela correspond véritablement à une demande, notamment de la part des personnes qui fréquentent Appren'TISSAGE. C'est la première fois que ces cours de français ont été donnés au parc, dans le cadre du plan d'intégration communal qui a été voté il y a quelques mois.

3.14. Gym séniors

M. Magnin annonce que le programme Gym séniors a été une belle réussite, puisque c'est plus de 40 séniors qui ont participé à ces cours. Ils s'attendaient à ce que cela fonctionne et cela a fonctionné au-delà de leurs espérances. Le besoin d'activités pendant l'été se confirme donc.

3.15. Plan canicule

M. Magnin informe que le plan canicule a également bien fonctionné puisqu'ils ont dû se renseigner sur quatre personnes inscrites, dont ils n'avaient pas de nouvelles. Ces quatre personnes étaient absentes de chez elles. Ils ont obtenu des nouvelles de chacune d'elles et personne n'a été hospitalisé ou n'a eu des soucis en lien avec la canicule de cet été.

3.16. Champ Ravi

M. Magnin annonce que la première ouverture de saison de Champ Ravi a eu lieu.

3.17. Assemblée de quartier de Champ Ravi

M. Magnin informe que la première assemblée de quartier a eu lieu la veille de cette séance, soit le lundi 24 septembre 2018. Cette dernière s'est très bien déroulée, avec l'élection de certains dans le groupe de gestion. Les cours et les activités ont donc été lancés. Il ne leur manque plus que le retour de la dernière autorisation, afin de pouvoir ouvrir le café Le Ravi tenu par Caritas. L'inspection a également eu lieu le lundi 24 septembre 2018 et un préavis favorable, oral, leur a été donné. La personne en charge désire cependant leur rendre cette autorisation par écrit, mais ils ont objectivement prévu l'ouverture au 1^{er} octobre 2018, estimant que 4 jours pour rédiger un rapport devraient être suffisants.

3.18. Rentrée d'Appren'TISSAGE

M. Magnin annonce que la rentrée pour les cours d'Appren'TISSAGE destinés aux personnes souhaitant apprendre le français a débuté. Cela se passe bien et tout le monde est au rendez-vous. S'ils ont un peu moins d'inscriptions, elles se situent néanmoins toujours entre 60 et 70 personnes.

3.19. Nouveau programme de prévention '*Fais ta fête*'

M. Magnin annonce qu'un nouveau programme de prévention, intitulé '*Fais ta fête*' sera présenté en commission. Ce programme regroupe toute la prévention faite par l'Action sociale sur la Commune.

3.20. Les 25 ans du Locados

M. Magnin informe que la célébration des 25 ans du Locados a eu lieu le 21 septembre 2018, à deux endroits : le vélo-D, qui s'appelait auparavant le Locadrôme et qui se trouve dans la Maison Ravi, ainsi qu'au Locados Hornuss. Ce fut l'occasion d'inaugurer les graffitis et pour le Président, M. Jean-François Chal et lui-même de prendre deux fois la parole dans la même soirée.

3.21. Sortie des aînés

M. Magnin annonce que la sortie des aînés, qui a eu lieu le dimanche 23 septembre 2018 à Annecy s'est extrêmement bien déroulée. Il a fait un temps magnifique. 166 personnes ont participé à cette visite des jardins des secrets, ainsi qu'à une petite croisière sur le lac d'Annecy.

3.22. Assemblée de quartier de Champ-Ravi du 24 septembre 2018

M. Magnin annonce que l'assemblée de quartier de Champ-Ravi, qui a eu lieu le 24 septembre 2018 s'est très bien déroulée. Les conseillers municipaux qui étaient présents pourront ont parlé si besoin.

3.23. Repas villageois du 29 septembre 2018

M. Magnin leur rappelle que le repas villageois aura lieu le 29 septembre 2018 en lien avec '*La rue du jeu*' qui prendra place durant le week-end du samedi 29 et dimanche 30 septembre 2018. Cette manifestation aura lieu sur le Mail du Vélodrome. Comme '*La soupe des Maires*' cet événement quitte la place des Aviateurs pour une nouvelle localisation.

3.24. Réorganisation du Service social

M. Magnin annonce que la réorganisation du Service social est terminée, après deux ans et demi de travail. Ils en reparleront en commission.

3.25. Engagement temporaire et à temps partiel d'un délégué à l'économie

M. Magnin annonce qu'ils ont engagé, temporairement et à temps partiel, pour six mois, un délégué à l'économie. Cela répond aux deux motions qui avaient été déposées. Un engagement qui prendra effet au 1^{er} octobre 2018. Cette personne sera, entre autres, chargée de réaliser les des conclusions et préconisations du rapport qui leur sera remis par l'OPI (Office de Promotion des Industries et des Technologie) et les volontés stratégiques sur l'économie, entre autres dans la zone industrielle, mais aussi d'autres lieux comme la zone industrielle de la Chatière.

3.26. 'Journée des entreprises' – 3 octobre 2018

M. Magnin informe que la '*Journée des entreprises*' aura lieu le 3 octobre prochain, journée à laquelle ils ont tous été conviés. Il y aura deux nouveautés : la première est le 'matchmaking' le matin, où les entrepreneurs et les patrons pourront se rencontrer pour développer des modèles d'affaires. Environ 40 entreprises s'y sont inscrites, ainsi que 8 personnes institutionnelles (Mairie, OPI, ...). Ce sont donc environ 48 – 50 entreprises et institutions qui ont pris des rendez-vous. La deuxième nouveauté sera des 'workshops' qui auront lieu après la Journée des entreprises, dans l'objectif de fournir du réseautage et une identité à la zone industrielle et à l'économie sur Plan-les-Ouates.

3.27. Remerciements au Collège de Staël

M. Magnin remercie les élèves de M. Adler de s'intéresser à ce qu'il se passe en politique.

3.28. Motion concernant les trottinettes

M. Magnin informe qu'en ce qui concerne la motion sur les trottinettes, ils arrivent à bout touchant. Les espaces sont délimités et ils demanderont un crédit pour ces parkings à trottinettes.

3.29. Direction de la crèche CielBleu

M. Magnin annonce que la directrice de la crèche Vélorange, Mme Colli Vuille, va également s'occuper de la crèche CielBleu. Il reviendra là-dessus en commission.

3.30. 75 ans de la colonie Arc-en-Ciel – 13 octobre 2018

M. Magnin leur rappelle les 75 ans de la colonie Arc-en-Ciel qui seront célébrés le 13 octobre 2018. Une exposition sur cet anniversaire aura lieu à la Mairie.

3.31. Restaurants scolaires

M. Magnin annonce qu'il y a de plus en plus d'enfants inscrits aux restaurants scolaires et que les locaux de la salle communale commencent à être exigus.

M. Gaud rejoint la séance à 20H15.

3.32. Promotions scolaires

M. Magnin informe que les promotions scolaires se sont très bien déroulées.

3.33. 'L'histoire du soldat'

M. Magnin informe qu'un groupe de jeunes artistes professionnels de la région (Perly/Plan-les-Ouates) ont donné six représentations du spectacle 'L'Histoire du soldat', pour plus de 700 spectateurs. Un grand succès pour une première. La Commune a pris des risques au niveau culturel et ces risques ont été extrêmement payants puisqu'ils ont fait salle comble chaque soir, excepté une fois.

3.34. Fête de la Musique 2018

M. Magnin annonce que la nouvelle mouture de la Fête de la Musique s'est bien déroulée, selon leurs vœux, sachant qu'il y avait un match de l'équipe Suisse de football en même temps.

3.35. Visites guidées de la Commune

M. Magnin informe que les visites guidées de la Commune se sont également bien déroulées.

3.36. Séance du comité de pilotage pour le tram

M. Durand annonce qu'une séance du comité de pilotage du tram a eu lieu ce jour, avec le nouveau magistrat en charge qui a pu affirmer sa détermination à ce que ce tram soit réalisé ; ce qui est une bonne chose. Les plannings annoncés sont toujours les mêmes, à savoir date de livraison pour décembre 2021 et 2023 pour la partie sur Saint-Julien.

3.37. Séance sur les 5 % de surface destinés à la vie de quartier aux Cherpines

M. Durand souhaite faire écho à une séance à laquelle il a participé l'après-midi même et qui était très intéressante, concernant les 5 % de surface destinés à la vie de quartier aux Cherpines, évoqués par Mme Monbaron en début de séance. Il explique qu'ils arrivent à imaginer un mécanisme de financement intelligent et intéressant. Il souhaite en dire plus à ses collègues du Conseil administratif qui ne sont pas encore au courant, avant de revenir auprès

du Conseil municipal. Il tenait toutefois à les informer du fait que les perspectives semblent réjouissantes pour réaliser ces 5 % aux Cherpines.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à g).

a) Enfance du 21 juin

M. Gillet donne un rapport oral de cette commission. Ce rapport n'appelle aucune remarque.

b) Culture et loisirs du 27 août (annexe a)

En l'absence de M. Gardiol, **Mme Rüegger** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Sociale du 30 août (annexe b)

M. Gillet donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Infrastructures et environnement du 3 septembre (annexe c)

Mme Özazman donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) Conjointe Aménagement et grands projets, Infrastructures et environnement et Economie et finances du 4 septembre (annexe d)

M. Rodriguez donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

f) Sports du 13 septembre (annexe e)

M. Righetti donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

g) Economie et finances du 20 septembre (annexe f)

M. Rochetin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

h) Sécurité, prévention et communication du 24 septembre (annexe g)

M. Favre donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

a) D 135-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 4'170'000.- pour la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble « Q », propriété de la CPEG, dans le périmètre des Sciers à Plan-les-Ouates

Le Président rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 135-2018 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 19 juin 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures et environnement qui a émis, dans sa séance du 3 septembre 2018, un préavis favorable par 7 voix pour, 1 refus et 1 abstention, en commission Enfance qui a préavisé favorablement à l'unanimité, dans sa séance du 21 juin 2018, ainsi qu'en commission Economie et finances qui a également émis un préavis favorable, par 7 voix pour et 1 refus, lors de sa séance du 20 septembre 2018.

M. Rieben estime qu'il est embêtant, lorsqu'ils font partie des commissions Infrastructures et Economie, d'être sans arrêt amené à répéter les mêmes choses. Il ne va pas le leur infliger ce soir, mais les appelle simplement à voter non à cette délibération car c'est beaucoup trop cher. Selon lui, la Commune se fait 'enfler' une fois de plus.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 135-2018 R, par 18 voix pour, 4 refus et 1 abstention, le Président prenant part à ce vote.

b) **D 137-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 76'000'000.- pour la construction des bâtiments E1, E2, F1, F2, H1, H2, H3 et G2 périmètre Les Sciers à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 137-2018 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal extraordinaire du 28 août 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission conjointe Aménagement et grands projets, Infrastructures et environnement et Economie et finances qui a préavisé favorablement, par 9 voix pour et 1 abstention, lors de sa séance du 4 septembre 2018.

Mme Monbaron fait remarquer que c'est un moment important qu'ils vont vivre ce soir. Comme ils peuvent le constater, le montant n'est pas un montant habituellement présenté dans les délibérations qu'ils votent ici, au sein du Conseil municipal, puisqu'il s'agit d'un montant de CHF 76'000'000.-. Ce montant est relatif aux immeubles que la Commune va construire dans le quartier de La Chapelle-Les Sciers, sachant que le quartier de La Chapelle se trouve sur Lancy, que la partie Les Sciers se situe sur Plan-les-Ouates et que ces deux parties sont séparées par une école intercommunale. La Commune va donc construire quatre immeubles. C'est un dossier qu'ils ont reçu au Conseil municipal au mois d'août 2018 et qu'ils ont renvoyé en commission conjointe évoquée par M. Rochetin. Lors de cette commission, le pilote de la Commune était présent, il a pu leur faire une présentation très complète. C'est un travail qui a été effectué par leur pilote et par les employés du Service construction et aménagement. La qualité de la présentation a été relevée et de son côté, le Conseil administratif a pu relever la qualité des questions des conseillers municipaux, ce dont il les remercie. C'est un projet qui a donc pour but de proposer des appartements dans toutes les catégories. C'est-à-dire qu'ils auront des logements sociaux, des logements à loyer libre et des logements en propriété par étage. Il y a une particularité dans ce dossier puisqu'ils ont, dans le périmètre, des villas qui se trouvent au bord de la route de Saconnex-d'Arve et dont les propriétaires ont accepté de vendre leur terrain et leur maison pour pouvoir emménager dans les appartements que la Commune va leur construire dans les différents immeubles dont il est question dans cette délibération. Il s'agit, au total, de construire 143 appartements, dont 79 en location et 64 en propriété par étage, dont certains seront donc réservés aux propriétaires qui se trouve au bord de la route de Saconnex-D'Arve. (*Ndlr : Mme Monbaron fait projeter quelques images à l'écran en fournissant quelques explications, afin que les personnes du public puissent mieux comprendre ce dossier*). Elle explique que les gens pourront s'inscrire pour avoir un appartement, soit en location, soit à la vente, mais que ce n'est pas encore arrêté définitivement à ce jour. Une communication sera faite ultérieurement, mais suffisamment tôt, par le biais de la 'Newsletter', du magazine 'Ouverture' et du site internet et notamment pour les immeubles en propriété par étage. Car ils ont pu voir, sur ce périmètre, un autre promoteur qui a ouvert sa promotion avec 76 appartements à la vente et qui s'est retrouvé avec plus de 1'000 dossiers déposés. Inutile de leur dire que la Commune sait à quoi elle s'attend. D'autre

part, étant une commune, ils ont fixé des critères avec la volonté d'attribuer ces appartements en premier lieu aux habitants et aux jeunes de la Commune, ainsi qu'aux gens qui ont habité Plan-les-Ouates, qui ont dû la quitter et qui aimeraient revenir sur le territoire communal. Ils ont donc mis des critères assez serrés, avec des preuves à fournir comme quoi la personne a été à l'école à Plan-les-Ouates, qu'elle y est domiciliée ou qu'elle a de la famille domiciliée sur le territoire, etc. Ce seront des documents à aller chercher auprès du DIP (Département de l'Instruction Publique) ou à l'Office cantonal de la population. L'idée est donc de pouvoir informer suffisamment à l'avance, afin que les gens aient le temps de constituer leur dossier pour la date qui sera transmise.

M. Monnerat convient effectivement, comme l'a relevé Mme Monbaron, que ce n'est pas tous les jours qu'ils votent des crédits d'engagement de CHF 76'000'000.-. Historiquement, c'est donc un crédit d'engagement qui fera date dans l'Histoire de Plan-les-Ouates. Cela étant, il s'était déjà étonné d'entendre en commission que seulement 70 % des montants du crédit d'engagement qu'il leur est demandé de voter ce soir vont être consolidés. Alors malgré les garanties qu'a pu leur 'fournir' le pilote, il trouve tout de même étonnant de voter un montant pareil alors que seuls les 70 % des montants sont consolidés sur le projet total. Il s' imagine mal aller voir son banquier en lui disant qu'il aimerait construire une maison, mais qu'il ne connaît pas 25 % du prix de la construction finale. Il souhaiterait donc savoir qu'elles garanties a le Conseil administratif qu'à la fin, le Conseil municipal ne devra pas revenir pour voter une rallonge sur ces CHF 76'000'000.-.

M. Durand explique qu'il ne s'agit pas de 70 % du montant total qui leur est présenté ; il s'agit du 100 % du montant total, lequel est lui-même fondé sur à peu près 65-75 % (s'ils se souviennent de la discussion avec le mandataire), soumissions rentrées. Cela veut dire qu'ils ont reçu, pour chaque corps de métier, de la part des différents mandataires concernés, des offres qui ont été vérifiées et dont ils ont choisi les meilleures. Ceux pour lesquelles les soumissions ne sont pas encore rentrées et cela a aussi été dit, sont évidemment chiffrés dans ce projet-là. Simplement, la différence est qu'il y aura moins de surprises, puisqu'ils sont sur du second œuvre et donc plus sur l'application de tarifs unitaires (m², mètre linéaire, etc.). Ils prennent donc peu de risques, sachant que leurs mandataires et leurs services ont une maîtrise et une connaissance du marché. Qu'ils se rassurent, le Conseil administratif n'a pas pour vocation de prendre des risques de cette nature et de cette ampleur. Ils sont confiants dans le fait que ce montant-là ne fera pas l'objet de surprises désagréables, bien au contraire.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

<p>Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 137-2018 R, par 22 voix pour, soit à l'unanimité.</p>
--

Mme Monbaron remercie et félicite le Conseil municipal pour ce vote.

c) **D 138-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 192'000.- pour financer la part communale des études mobilité dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 138-2018 P (annexe 3), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand les informe que ce crédit vise à financer quatre études qui se déroulent toutes sur la Ziplo (Zone industrielle de Plan-les-Ouates) et qui se font pour répondre à certaines attentes des usagers et de l'Aziplo (Association des entreprises de la zone industrielle de Plan-les-Ouates), notamment s'agissant des passages piétons. Il est également question de mettre en place un Mail de circulation piétonne et cycliste sur la route de la Galaise et sur la route du Pont-du-Centenaire, ainsi qu'un plan d'action de mobilité dans le cadre de la Ziplo en cofinancement avec la FTI (Fondation pour les Terrains Industriels de Genève). Il s'agit aussi de se doter d'études pour préparer l'arrivée de Léman express et de tous les corollaires que cela va entraîner en termes de gestion de la mobilité dans cette zone. Il ne peut donc que les encourager à renvoyer ce projet de délibération en commissions, afin qu'ils puissent en parler plus en détails.

Le Président annonce que le Bureau du 11 septembre 2018 préconise également un renvoi en commission Infrastructures, ainsi qu'en commission Economie.

Etant en lien avec la 'Task force' concernant la mobilité dans la zone industrielle, **M. Magnin** ne peut que confirmer les propos de M. Durand ; tous les points de cette délibération ont été demandés depuis longtemps et sont des points sur lesquels ils peuvent, au niveau communal, rentrer largement en matière, afin que le jour où toutes les constructions, le tram et le CEVA seront en place, ces plans de mobilité soient le plus parfaitement pensés et réalisés, puisque c'est plus de 5'000 collaborateurs qui sont attendus en plus dans la zone industrielle, plus les Cherpines. Or, il est évident que tout le monde ne pourra pas rentrer en voiture et qu'ils doivent trouver des moyens de pouvoir circuler d'autres façons dans cette région-là.

M. Farinelli soutient bien évidemment le renvoi en commission de cette délibération et il va même plus loin. A savoir, il propose un vote sur le siège, parce que le besoin est absolument avéré et le document avec l'exposé des motifs extrêmement clair et bien fait et qu'ils pourraient s'éviter ou s'économiser un aller-retour en commission.

M. Favre soutient entièrement les propos de son préopinant.

M. Rieben souhaite que cet objet soit renvoyé en commission. En effet, ce n'est pas parce qu'il s'agit d'un 'petit montant' par rapport à ce qu'ils viennent de voter qu'il ne mérite pas d'être étudié sérieusement.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet la proposition du vote sur le siège aux conseillers municipaux.

Les conseillers municipaux acceptent de voter cet objet sur le siège par 6 voix pour, 6 refus et 10 abstentions. Le Président tranche alors en faveur d'un vote sur le siège

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 138-2018 P, par 13 voix pour, 7 refus et 2 abstentions.

d) **D 140-2018 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2019**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 140-2018 P (annexe 4). Celle-ci est acceptée à l'unanimité, soit par 22 voix pour.

Le Président annonce que le Bureau du 11 septembre 2018 préconise un renvoi en commission Economie et Finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet donc le renvoi de cette délibération en commission Economie et Finances au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Economie et finances de ce projet de délibération D 140-2018 P par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

e) **D 141-2018 P : Taxe professionnelle communale en 2019**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 141-2018 P (annexe 5), laquelle est acceptée à l'unanimité par 22 voix pour.

Le Président annonce que le Bureau du 11 septembre 2018 préconise un renvoi en commission Economie.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet le renvoi de cette délibération en commission Economie et Finances au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, soit par 22 voix pour, le renvoi de ce projet de délibération D 141-2018 P en commission Economie et finances.

f) **D 142-2018 P : Modification des durées d'amortissement des crédits votés en lien avec l'assainissement**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 142-2018 P (annexe 6). Celle-ci est acceptée à l'unanimité, soit par 22 voix pour.

M. Durand explique qu'il s'agit d'un domaine très technique qui consiste à différer les durées d'amortissement des objets listés sur cette délibération. Il ne s'agit que de canalisations en sous-sol. Actuellement, ces objets sont amortis sur une trentaine d'années et il leur est proposé de reporter cette durée d'amortissement à 40 ans, comme cela est prévu dans la LAC (Loi sur l'Administration des Communes). Il s'agit donc simplement de se mettre en conformité avec cette loi, mais cela génère aussi une petite économie budgétaire dont il parlera lors de la présentation du budget. Il les invite à renvoyer cette délibération en commission Economie, afin qu'elle soit traitée dans le cadre de l'examen du budget.

Le Président annonce que le Bureau du 11 septembre 2018 préconise également un renvoi en commission Economie et Finances.

M. Rieben estime que si c'est une excellente idée, mais relève toutefois qu'il faut bien penser que c'est également une technique qui leur d'éviter de faire du déficit. Il leur suggère donc d'y être attentif lors de l'examen du budget.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet le renvoi de cet objet en commission au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 142-2018 P en commission Economie et finances, par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

g) **D 143-2018 P : Budget de fonctionnement 2019, taux des centimes additionnels 2019 et autorisation d'emprunt pour l'année 2019**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 143-2018 P (annexe 7), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand est contraint de leur faire une présentation sous forme de prolégomènes, afin de leur indiquer un nombre de changements assez importants, introduits avec le fameux MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2). Sur la base d'un Powerpoint projeté à l'écran, il leur explique donc qu'elles sont les nouvelles manières de fonctionner et le traitement des nouvelles données pour la comparaison et la compréhension de celles-ci. Il leur fournit également de nombreuses informations sur ce budget que le Conseil administratif dépose ce jour. Informations que les conseillers municipaux pourront retrouver sur cmnet.

A l'issue de cette intervention, **le Président** remercie M. Durand pour cette présentation très claire. Il annonce que le Bureau du 11 septembre 2018 préconise, bien entendu, également un renvoi en commission Economie et finances et ouvre la discussion.

M. Gaud fait remarquer qu'heureusement que le patrimoine financier est assimilé au budget de fonctionnement, même s'ils peuvent quand même s'interroger à ce sujet. Il souhaite soulever un point qui n'a pas de rapport direct avec le budget, mais quand la commission des finances aura le temps, il trouverait assez sympathique qu'elle vienne leur présenter, avec le Conseil administratif bien entendu, l'étude qui avait été demandée à ce que la commission compare leur budget à ceux d'autres communes.

M. Monnerat remercie M. Durand dont les présentations sont toujours soignées et bien détaillées. Ceci dit, il va dans le sens de M. Gaud ; force est de constater que c'est quand même la deuxième année que s'il n'y avait pas le patrimoine financier, le budget est déficitaire et que sans l'artifice de la dissolution des amortissements sur dix ans qui représente tout de même CHF 500'000.- ou CHF 600'000.-, ils en sont quasiment au même excédent de charges que l'année dernière. Il serait donc bien content de savoir comment ils ont travaillé avec les services cette année pour diminuer un peu ces charges parce que, pour lui, il n'y a pas de différences marquantes à la première lecture de ce budget par rapport à l'année dernière. Il serait intéressant d'avoir des explications à ce sujet. Quel genre de travail ont-ils fait avec les Services ?

M. Durand explique que le travail a consisté surtout à identifier les domaines qui permettraient de faire des économies, quitte à devoir diminuer un certain nombre de prestations. Mais le Conseil administratif a pris le parti de ne pas les appliquer cette année, parce qu'ils voient bien, quand même, que malgré tout le résultat est positif. Il entend tout à fait ce qu'il vient d'être dit par M. Monnerat et son préopinant sur le défi structurel, ils sont bien d'accord. Sauf qu'il leur a aussi montré quand même que la péréquation est passée grosso modo de CHF 2'500'000.- à plus de CHF 6'000'000.-. L'un compensant l'autre, le Conseil

administratif (à part quelques petits toilettages, mais ce n'est pas à coup de CHF 1'000.- ou de CHF 5'000.- qu'ils font un budget qui permet de générer des économies à hauteur de millions) a plutôt pris le parti de commencer à identifier des pistes de réflexion qui permettront, l'année prochaine, dans certains domaines, à réduire la voilure. Mais ce serait un très mauvais message de le faire cette année déjà, pour se retrouver, à la fin, avec un excédent de revenus bien supérieur. Parce qu'il fait tout de même le pari, comme les années précédentes, ils ont donc l'essentiel de leurs revenus qui sont des recettes fiscales pour lesquelles ils dépendent à 100 % (sauf pour la taxe professionnelle) des estimations et des prévisions de l'Etat, qui leur donne un chiffre et c'est tout. En commission des finances, ils ont quand même ou observer que les prévisions du groupe '*Perspectives économiques*' ne sont pas du tout négatives, bien au contraire ; les taux de croissance annoncés pour les prochaines années sont de plus de 2 %, le taux de chômage est censé diminuer. Toute cette conjoncture qui leur laisse à croire, sans se tromper, qu'au niveau des comptes, quand il s'agira de les valider dans 18 mois, ils se retrouvent avec des recettes bien au-dessus de ce qui est budgété à l'heure actuelle. Raison pour laquelle, effectivement, ce budget peut paraître comme d'habitude, il est comme d'habitude à part ces deux variantes, assez importantes, que sont la péréquation et l'inclusion des immeubles du patrimoine financier, mais avec en 'back-office', la réflexion qui a été initiée avec les responsables de services et le Conseil administratif, pour le jour où il faudra vraiment diminuer la voilure, parce qu'il faudra vraiment trouver des millions et bien qu'ils puissent le faire. Mais il ne faut pas commencer trop tôt.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi en commissions de ce projet de délibération.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 143-2018 P dans toutes les commissions, par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

6. PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motion

a) M 15-2018 R : Pour l'implantation de studios mobiles commune de Plan-les- Ouates

Le Président rappelle que la lecture de cette motion M 15-2018 P (annexe 8) a déjà été donnée lors de l'entrée en matière dans la séance du Conseil municipal du 22 mai 2018. Cette motion a été renvoyée en commission Social qui a émis, dans sa séance du 30 août 2018, un préavis favorable par 8 voix pour et 1 abstention, sous réserve de l'amendement demandé, ainsi qu'en commission Infrastructures, laquelle a préavisé favorablement par 5 voix pour, 1 refus et 3 abstentions, également sous réserve de l'amendement demandé.

M. Magnin propose lui-même l'amendement. Effectivement, dans les deux commissions, il a été demandé de remplacer l'Invite :

'Etudier la possibilité de mettre à disposition la parcelle N° 4326 située entre le chemin de Vers et la route du Camp en vue de l'implantation d'un hameau de studios mobiles'

par

*'Etudier la possibilité de mettre à disposition **une parcelle** en vue de l'implantation d'un hameau de studios mobiles'*

Ceci, afin que cette motion puisse ouvrir un spectre large sur la Commune et qu'ils ne soient pas uniquement liés par cette parcelle.

M. Monnerat demande quelle est la raison de cet amendement, sachant que cette parcelle n° 4326 est libre.

M. Magnin lui répond que cette parcelle est effectivement libre. Toutefois, il y a des possibilités sur d'autres parcelles, possibilités qu'ils sont en train d'étudier. Et afin de pouvoir répondre à ces éventuelles possibilités, il s'agit de ne pas bloquer ou de ne pas rentrer en concurrence avec des vellétés qui peuvent être privées, associatives ou communales. Cet amendement est donc proposé afin de pouvoir garder le bienfondé de cette motion qui cherche à implanter des studios mobiles que Carrefour-Rue a actuellement et de ne pas se limiter à cette parcelle, car ils pourraient se retrouver avec l'impossibilité, pour des raisons x ou y, de réaliser ce projet et contraints de trouver une autre parcelle sur la Commune.

M. Valentin demande si un petit sondage ou une information a été réalisée auprès des habitants concernés par ces parcelles.

M. Magnin lui répond qu'à l'heure actuelle, ils n'ont ni communiqué ni parlé aux riverains puisque, pour l'instant, ils n'ont absolument rien à annoncer. Mais dès qu'il y aura quelque chose, que ce soient les studios mobiles ou autre chose, il est évident qu'une communication sera préparée, afin d'annoncer qu'il y a des vellétés sur ces parcelles. Ce qui n'est pas le cas actuellement, sur le projet qui leur est proposé par cette motion.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cet amendement.

Le Conseil municipal accepte l'amendement proposé, qui consiste à ouvrir la possibilité d'implanter ce hameau de studios mobiles sur d'autres parcelles de la Commune, plutôt que de se cantonner à la seule parcelle n° 4326 proposée initialement, par 16 voix pour, 2 refus et 4 abstentions.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette motion M 15-2018 R, par 16 voix pour, 2 refus et 4 abstentions. Cette motion est donc renvoyée au Conseil administratif.

7. **QUESTIONS**

7.1 **Implantation de ruches dans la région du Bois du Milly et du Nant de la Bistoquette**

M. Torri demande si Plan-les-Ouates se lance dans l'apiculture car, se promenant toutes les semaines dans la région du Bois du Milly, Nant de la Bistoquette, il a remarqué, fin août 2018, des poutres et des parpaings sur une distance de 100 mètres, où se trouvent plus d'une centaine de ruches habitées. Pour illustrer ses propos, il a pris des photographies qui sont projetées à l'écran. Il se réjouit donc de goûter le miel de Plan-les-Ouates et demande quelles sont les personnes à l'origine de ce projet.

M. Durand explique que ce n'est pas la Commune qui est à l'origine de tout cela, mais très probablement l'apicultrice, dont le nom lui échappe, habitante de Veyrier reconvertie en apicultrice. Cette dernière a aussi déposé un projet qui, à sa connaissance, n'est pour l'instant

pas aller beaucoup plus loin, afin de d'installer une miellerie à cet endroit-là. Il trouvera son nom qu'il leur fournira lors du prochain Conseil municipal

7.2 Démontage de la grue de Patek Philipp

Il semblait à **Mme Rüegger** qu'ils avaient reçu, fin août 2018, une information comme quoi la grue de Patek Philipp allait être déplacée. Or, à sa connaissance, cette grue est toujours là

M. Magnin confirme qu'ils ont également reçu cette information dans le cadre de la 'Task force' disant que cette grue allait disparaître d'ici la fin de l'année 2018. Ils ne connaissent pas la date exacte qui doit intervenir en fonction du chantier et des travaux. Mais selon ce qui leur a été annoncé, cette grue devrait être enlevée d'ici le mois de novembre 2018. En effet, les travaux qui nécessitaient l'utilisation de cette grue sont terminés, mais le réaménagement de la route du Pont-du-Centenaire est en discussion et cette grue pourrait être utilisée dans ce cadre.

M. Farinelli, qui est passé par là ce jour, annonce que la grue n'y est plus et qu'ils sont en train de démonter les palissades.

7.3 Journée citoyenne de nettoyage

M. Farinelli demande à **M. Durand** s'ils songent à utiliser la date du 'clean-up day' de l'année prochaine pour organiser la journée de nettoyage, afin d'être en phase avec les actions de nettoyage comme cela se fait en d'autres lieux. Cette journée, cette année, aurait été idéale en termes de météo. Il y a évidemment des possibles collisions d'agenda, mais il serait bien d'être en phase.

M. Durand lui répond par la négative.

7.4 Convention entre l'Etat, les communes et GD Cherpines SA pour le Grand projet des Cherpines

M. Farinelli a vu la publication sur le site de l'Etat, en date du 12 juin 2018, concernant une convention relative à la planification, au financement et à la réalisation de la 2^{ème} étape du Grand projet des Cherpines. En l'occurrence, il s'agit d'une convention entre l'Etat, les communes et GD Cherpines SA. Il demande s'ils en ont été informés (peut-être que cela lui a échappé), sachant que cela est important puisque la Commune ne voulait pas être impliquée avec GD Cherpines SA. De plus, il a retrouvé là-dedans un représentant de cette dernière, **M. Charles Spierer**. Or, cherchant son nom sur internet, il voit qu'un article du journal *Le Temps*, datant du mois de juin 2017, parle de la démission de ce dernier de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), suite à un éventuel ancien conflit d'intérêts caché. Il est donc un peu étonné de tout cela.

Mme Monbaron ne parlera pas du cas de **M. Spierer** et de la FTI, qu'elle ne connaît pas. Néanmoins, **M. Durand** a peut-être plus de renseignements qu'elle sur le sujet. Elle explique cependant qu'il est vrai qu'une convention a été signée avec GD Cherpines il y a quelques mois. Il s'agit d'une innovation. Il est vrai qu'au début, ils n'étaient pas forcément enthousiastes. C'est quelque chose qui leur avait été présenté lors d'un comité de pilotage. Elle ne se souvient plus s'ils leur en avaient fait par en commission ou pas. Ils ont donc creusé la question et se sont aperçus qu'il n'y avait pas de danger particulier car il s'agit d'un accord qui a été signé entre la commune de Confignon, la commune de Plan-les-Ouates et le Canton pour le pilotage, la réalisation et le financement des démarches qui seront nécessaires à concrétisation de la 2^{ème} étape du quartier des Cherpines. C'est un travail qui est fait en étroite collaboration et où GD Cherpines prend en charge des missions qui étaient usuellement exécutées par le Canton ou les communes dans le cadre de l'élaboration du plan localisé de quartier (PLQ). Mais GD Cherpines ne travaille pas tout seul comme il le veut ; ils travaillent

sous le contrôle des autorités cantonales ou communales selon leurs prérogatives. C'est donc un travail qui porte sur la répartition des droits à bâtir entre les différents promoteurs et propriétaires, sur les études de détails, les pièces urbaines, sur les études de techniques qui sont obligatoires, les missions de coordination techniques, etc. En fait, il y a différentes strates de gouvernance dans ce projet. Il y a toujours le comité de pilotage qui se rencontre régulièrement entre le Canton et les communes, auquel participent les conseillers d'Etat et les conseillers administratifs et où se prennent toutes les décisions politiques. Il y a une élaboration technique qui se fait au niveau de l'élaboration de projets et qui se fait depuis toujours dans le cadre de ce dossier. Le mode de fonctionnement et la gouvernance n'ont donc pas changé. C'est vraiment identique à ce qu'ils ont pu vivre jusqu'à maintenant pour le PLQ 1 et c'est juste un nouveau partenaire qui vient se mettre dans toute cette mise en place de nouveau quartier. De plus, c'est un partenaire intéressant dans le sens où il représente quand même une majorité de propriétaires et de promoteurs. Elle participe de temps en temps à certaines de ces séances qui nécessitent d'avoir les conseillers administratifs et il est vrai que c'est très intéressant. C'est un périmètre qui est tout de même assez grand avec, à la différence de Meyrin ou d'autres grands projets, beaucoup de propriétaires différents de terrain, des terrains agricoles et il est intéressant de pouvoir avoir des gens de GD Cherpines qui représentent une partie de ces personnes. Cela facilite beaucoup les discussions pour la répartition des droits à bâtir, par exemple. Elle ne se souvient plus s'ils en ont parlé en commission ou pas, peut-être que ce n'est effectivement pas le cas. Mais elle ne pense pas que le Conseil municipal avait une décision particulière à prendre à ce niveau-là et comme elle l'a dit, il n'y a pas péril en la demeure et c'est vraiment pour aller de l'avant. Ils ne sont pas rentrés dans GD Cherpines en tant que membre de GD Cherpines, mais ils sont partenaires. Il s'agit vraiment d'une convention pour aller de l'avant sur la planification future du quartier.

- 3.38.** Pour compléter rapidement sur M. Spierer, **M. Durand** explique que ce dernier était effectivement Président de la Fondation pour les Terrains Industriels de Genève (FTI), dont il est lui-même membre ès qualités de Plan-les-Ouates et celui-ci a préféré démissionner parce qu'il avait en perspective d'obtenir un nouveau poste dans un Conseil de Fondation (M. Spierer fait partie de beaucoup de Conseils de Fondation) qui, potentiellement, pouvait engendrer des conflits d'intérêts par la suite, parce que le Conseil dans lequel il voulait entrer risquait d'avoir affaire avec des zones industrielles. Donc, en tant que Président de la FTI, il préférerait se démettre de cette fonction. C'était plutôt un geste clairvoyant. Lorsque M. Durand leur a dit tout à l'heure qu'il discutait cet après-midi pour financer les 5 % de surface destinés à la vie de quartier aux Cherpines, c'était notamment avec M. Spierer, car ce dernier est également très actif sur le Rolliet.

M. Meylan souhaite revenir sur l'intervention de son préopinant qu'il remercie d'avoir été attentif à ce qu'il se passe et souhaite tout de même poser la question à Mme Monbaron car il est vrai qu'ils en avaient parlé en commission. Il semblait effectivement assez clair, à ce moment-là, que la position du Conseil administratif était plutôt de rester un peu en retrait et observateurs dans ce projet. Qu'est-ce qui les a fait changer d'avis ?

Mme Monbaron explique qu'ils n'ont pas changé d'avis car la volonté de la Commune de rester observatrice se concrétisait par le fait de ne pas entrer dans GD Cherpines et ils ne sont pas entrés dans GD Cherpines ; ils ont signé une convention avec GD Cherpines qui est un partenaire pour développer le quartier. Ils ne sont pas entrés dans GD Cherpines comme actionnaires de la société.

7.5 Restauration des élèves du Cycle du Voirets – Restaurant Le Ravi

M. Di Giorgio vient d'apprendre que le restaurant Le Ravi va éventuellement bientôt ouvrir. Il en est très content. Il sait qu'ils avaient survolé le sujet en commission Enfance, concernant la

restauration des enfants du Cycle des Voirets. Il faut savoir que ces derniers n'ont aucune possibilité de restauration. Y aurait-il moyen d'aller négocier avec ce restaurant pour avoir des avantages, afin que les enfants du cycle puissent aller s'y restaurer à midi, plutôt qu'ils ne mangent des chips et des sandwiches à longueur d'année ?

M. Magnin lui répond qu'il y a toujours une possibilité de discuter, expliquant qu'ils peuvent intervenir soit en commission, par une motion, soit au Conseil municipal. Le restaurant Le Ravi est à disposition de la population et également des étudiants. L'objectif n'est bien entendu pas d'en faire un restaurant scolaire. Ils vont donc effectivement discuter avec Caritas et regarder ce qu'ils peuvent faire au niveau des tarifications et des spécificités. Il ira discuter avec eux. Il faut tout de même savoir qu'avec les autorisations qui ne sont pas parvenues dans les délais, ce dont la Commune n'est pas responsable, c'est près de 4 mois sans rendement pour Caritas avec des personnes qui ont été engagées. Donc, un débours assez important pour Caritas. Ce qui est absolument malheureux pour des raisons administratives.

7.6 Nouveau site internet de la Commune

M. Gillet fait remarquer que sur le nouveau site de la Commune, il n'y a plus de photo des élus sur la page du Conseil municipal. Cela est d'autant plus dommage qu'il y a la photo prise au début de législature, mal centrée et sur laquelle on ne voit pas leur visage.

Mme Monbaron prend bonne note de la question. Elle regardera ce qu'il en est.

8. DIVERS

8.1. Courrier d'une riveraine de la salle de La Galette

Le Président a omis d'annoncer, dans ses communications, qu'ils ont reçu un courrier d'une riveraine de la salle de La Galette, quelque peu excédée par le bruit provenant de cette salle, notamment le week-end. Elle précise qu'ils ne peuvent pas déposer du verre dans les containers, mais qu'ils peuvent, par contre, faire tout le bruit qu'ils veulent dans la salle le dimanche. Il accuse réception de ce courrier qui sera traité lors du prochain Bureau du Conseil municipal.

8.2. Utilisation inutile de l'anglais

M. Rieben relève deux interventions ; en effet, en début de séance, Mme Monbaron a parlé d'une 'Newsletter', tandis que M. Farinelli a parlé d'un 'Clean-up day'. Il souhaiterait, pour sa part, qu'ils parlent français. Il est un peu agacé par ce débordement de l'anglais, sans aucune nécessité, puisqu'ils ont des termes français qui sont très précis. Ils pourraient très bien parler de 'lettre d'informations' dans le premier cas et du 'jour de nettoyage', dans le deuxième cas.

8.3. Remerciements de la part de M. Di Giorgio

M. Di Giorgio souhaite remercier le Secrétariat général, les magistrats et les conseillers municipaux pour toutes les marques de sympathie, de soutien et les fleurs qu'ils ont reçus suite au décès de sa maman. Il les remercie tous du fond du cœur.

8.4. Remerciements de M. Favre aux services de l'administration

M. Favre remercie tous les services de leur administration, que ce soit les magistrats, les chefs de service ou les collaborateurs et les collaboratrices, car il s'est passé à Plan-les-Ouates un grand nombre d'événements entre juin et septembre 2018, malgré la canicule et tout s'est parfaitement déroulé. Ils ont eu des échos et des résultats en commissions. Les genevois sont

toujours en train de rouspéter, mais parfois, il faut savoir dire les choses positives qu'il peut se passer dans une si belle commune telle que de Plan-les-Ouates. Il encourage les jeunes gens présents dans le public à s'intéresser à la politique publique.

8.5. Remerciements du Président et de M. Durand

Le Président leur rappelle que ce soir ils ont voté pour près de 0,08 giga francs. Il remercie infiniment la présence du public et plus particulièrement de la classe de M. Lionel Adler. Ils sont bien évidemment toujours les bienvenus pour venir assister aux séances du Conseil municipal. Il précise néanmoins qu'il n'y a pas la présentation du budget à toutes les séances.

M. Durand, quant à lui, ne parle pas en giga francs car il n'arrive pas à faire ces calculs aussi rapidement, mais ils peuvent effectivement relever que c'est une soirée assez exceptionnelle et là il s'adresse aussi au public, parce que c'est assez rare qu'il y ait CHF 160'000'000.- sur la table. En bon Ministre des finances il annonce qu'il fera la quête à la sortie.

8.6. Remerciements de Mme Monbaron

Mme Monbaron remercie les conseillers municipaux pour leur vote de ce soir, concernant ces immeubles. Elle relève qu'ils sont toujours extrêmement satisfaits des immeubles du Pré-du-Camp, qui ont été construits il y a 30 ans et ils remercient encore régulièrement leurs prédécesseurs qui avaient pris la décision de construire ces immeubles. Elle formule le vœu que les immeubles qu'ils ont votés ce soir aient le même succès, même s'ils ne sont pas sûrs d'être encore là dans 30 ans pour voir s'ils plaisent toujours. Elle souhaitait également s'adresser à tous les jeunes qu'il y a dans le public ce soir. Ils ont vraisemblablement découvert quelque chose de nouveau. Elle ignore s'ils ont pris le temps, une fois, de regarder ce qui pouvait se passer au Grand Conseil ou au Conseil municipal de la Ville sur Léman bleu, mais dans tous les cas, ils auront pu se rendre compte que ce n'était pas tout à fait la même chose, ni la même ambiance et que c'était tout de même plus sympa dans une commune que ce qu'ils peuvent voir à la télévision. Si, par hasard, ils avaient un intérêt quelconque pour les sujets qui ont été discutés ce soir, ils peuvent retrouver des informations sur le site internet de la Commune où se trouvent tous les exposés des motifs détaillés. Et s'ils sont extrêmement motivés, elle leur annonce que le budget qu'ils ont vu renvoyer en commissions ce soir sera voté le mardi 13 novembre à 18H00. Ils répondront à toutes leurs questions à l'issue de ce Conseil municipal, lors de l'apéritif qui suivra. Elle les remercie encore de leur venue.

M. Magnin précise que ces étudiants et étudiantes sont venus à 19H00 pour faire une visite de la Mairie, agrémentée d'un Powerpoint suivi de quelques questions, afin de pouvoir ouvrir la possibilité de débat et savoir comment ceci se passe. Il plaisante en leur disant que s'ils trouvent un chapeau à la sortie et qu'ils n'arrivent pas à payer, la Mairie a un Service social.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la partie officielle de cette séance à 21H58 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces questions sont consignées dans l'annexe 9 du présent procès-verbal.

La Secrétaire

Nathalie RÜEGGER

Le Président

Philippe ROCHETIN

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Culture et loisirs du 27 août**
- b) **Sociale du 30 août**
- c) **Infrastructures et environnement du 3 septembre**
- d) **Conjointe Aménagement et grands projets, Infrastructures et environnement et Economie et finances du 4 septembre**
- e) **Sports du 13 septembre**
- f) **Economie et finances du 20 septembre**
- g) **Sécurité, prévention et communication du 24 septembre**

Annexe 1)

D 135-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 4'170'000.- pour la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble « Q », propriété de la CPEG, dans le périmètre des Sciers à Plan-les-Ouates

Annexe 2)

D 137-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 76'000'000.- pour la construction des bâtiments E1, E2, F1, F2, H1, H2, H3 et G2 périmètre Les Sciers à Plan-les- Ouates

Annexe 3)

D 138-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 192'000.- pour financer la part communale des études mobilité dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates

Annexe 4)

D 140-2018 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2019

Annexe 5)

D 141-2018 P : Taxe professionnelle communale en 2019

Annexe 6)

D 142-2018 P : Modification des durées d'amortissement des crédits votés en lien avec l'assainissement

Annexe 7)

D 143-2018 P : Budget de fonctionnement 2019, taux des centimes additionnels 2019 et autorisation d'emprunt pour l'année 2019

Annexe 8)

M 15-2018 R : Pour l'implantation de studios mobiles commune de Plan-les- Ouates

Annexe 9)

Questions du public

Commune de Plan-les-Ouates
Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2018

Rapport de la commission Culture et loisirs

Lieu : Salle des commissions
Date et heure : 27 août 2018 – 20h00

Entretien avec Monsieur Harry von Gool, directeur du Cirque de Noël. Celui-ci émet de fortes réserves sur l'idée du CFC dans le domaine du cirque. Il informe que les débouchés pour des artistes de cirque sont de plus en plus limités. Il nous recommande de ne pas faire de trop gros investissements dans une infrastructure et de nous contenter d'implanter un chapiteau pour voir comment cela se développe. Les membres de la commission estiment que les informations transmises par Monsieur Harry von Gool doivent être prises en compte pour la suite de la réflexion avec la Commune et le cirque de Confignon.

Bilan des activités de l'été

- Cinéma et théâtre : ces spectacles, y compris celui du Théâtre de Carouge, ont fait le plein, jusqu'à plus de 200 spectateurs pour le cinéma
- Fête de la musique : nouveaux emplacements appréciés
- Plein-les-Watts : Très bien organisé, plus de 20'000 spectateurs. Le camping a bien fonctionné, mais le parking et la navette sont encore à améliorer. Quelques questions à reprendre par rapport à la gratuité et au bruit
- Festiv'Baroqueries : Un magnifique festival avec un ensemble de musiciens remarquables et des ateliers pour les jeunes amateurs très stimulants

Rue du Jeu

Aura lieu les 29 et 30 septembre 2018 dans le quartier du Vélodrome, avec la participation du Locados, de la Ludothèque et de diverses associations. Se tiendra également le repas villageois en lien avec le service traiteur Caritas de Champ-Ravy.

Fonds de décoration et expositions : nombreux projets en cours présentés par le Conseiller administratif et le responsable du service culturel. Une personne dudit service sera chargée d'en assurer le suivi.

Le rapporteur : Maurice Gardiol
27.08.2018

RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIALE

Date de la séance de la commission : Jeudi 30 août 2018

Lieu : Mairie - salle des commissions – 20h00

1. Discussions autour de la motion **M 15-2018** pour l'implantation de studios mobiles pour les personnes sans domicile fixe. Un amendement concernant la localisation des studios mobiles est accepté par 7 oui, 1 abstention et 1 non. La motion amendée est préavisée favorablement par la commission par 8 oui et 1 abstention.
2. Retour sur les activités estivales:
 - Français au parc: 8 matinées de cours avec en moyenne 20-25 participants par jour et 40 personnes différentes au total;
 - Plan canicule: 41 personnes se sont inscrites pour être suivies par l'entreprise SITEX;
 - Locaux de musique: pour la rentrée 2018, 19 groupes occupent les locaux mis à disposition par la commune.
3. Divers:
 - L'assemblée de quartier pour la maison Champ-Ravy a lieu le 24 septembre, c'est la dernière étape de la démarche participative avant la constitution du Conseil de gestion;
 - Un concours de cuisine aura lieu lors du repas villageois du 29 septembre;
 - Un nouveau concept de prévention est mis en place. Le but est de mettre en cohérence les différents plans d'action de prévention menés sur la commune. Il s'agit de reprendre l'idée de nuit vivante mais de former et de soutenir des jeunes pour qu'ils fassent de la prévention auprès de leurs amis sur le terrain;
 - L'antenne jeunesse a terminé son déménagement. Le service est désormais séparé entre communautaire et individuel et est localisé entre la vieille école et l'arcade Vélodrome;
 - 7 entreprises rejoindront finalement « l'hôtel social » dans les locaux mis à disposition par la fondation Wilsdorf. La Ziplo va ainsi devenir un pôle pour les activités sociales du canton;
 - Développement communautaire: la commune traite avec l'association genevoise du développement communautaire.

Le rapporteur : Vincent Gillet

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT</p>

Lieu: salle des commissions

Date et heure: lundi 3 septembre 2018 – 20h00

1) Délibération D 135-2018 : Crédit d'engagement de 4'170'000F pour la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble « Q », propriété de la CPEG, dans le périmètre des Sciez à Plan-les-Ouates.

Messieurs Thierry Durand et Xavier Magnin ont répondu aux questions des commissaires.

Après discussion, la délibération est préavisée favorablement par 7 oui, 1 non et 1 abstention.

2) Motion M 15-2018 : Pour l'implantation de studios mobiles, commune de Plan-les-Ouates.

Après introduction par M. Durand, M. Magnin a pris le relais pour nous expliquer en détail le projet.

La motion est préavisée favorablement, avec l'amendement de la commission sociale, par 5 oui, 1 non et 3 abstentions.

3) Communications du CA

M. Durand nous informe de l'avancée des projets concernant les Bâtiments, le Génie Civil, l'OPB, les Espaces Publics, à signaler l'installation de 4 « potagers de poche », sur le Mail 2000, les Déchets, l'Energie et la Mobilité.

Le rapporteur : Véronique Özazman
Lundi 3 septembre 2018

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 25 septembre 2018

**RAPPORT DES COMMISSIONS CONJOINTES
ECONOMIE ET FINANCES
AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS
INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT**

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie
Date et heure : Lundi 4 septembre à 20h00

1. Délibération D 137 – 2018 : crédit d’engagement de 76'000'000 F pour la construction des bâtiments E1, E2, F1, F2, H1, H2, H3 ET G2 – périmètre Les Sciens à Plan-les-Ouates, en présence des mandataires.

Après introduction par le Conseil administratif, la parole est passée au mandataire pour expliquer et décrire les bâtiments projetés sur le périmètre des Sciens. Il est également expliqué les différents plans financiers. Finalement, les coûts de construction et la structure de la délibération sont expliqués par l’administration.

La présentation suscite des questions portant sur des aspects de construction, tel que le bois utilisé, ou encore des questions sur les parkings vélos. Des questions sont également posées sur l’attribution des logements, notamment les logements PPE.

Toutes ces questions apportent des réponses par le mandataire, les architectes présents ou le Conseil administratif.

Les membres de la commission Economie et Finances préavisent favorablement la délibération par 9 oui, 0 non et 1 abstention

Les membres de la commission Infrastructures et Environnement préavisent favorablement la délibération par 9 oui, 0 non et 1 abstention.

Les membres de la commission Aménagement et Grands projets préavisent favorablement la délibération par 9 oui, 0 non et 1 abstention.

2. Discussion concernant la séance des commissions conjointes du 26 septembre 2018.

Les membres des commissions échangent sous forme de brainstorming sur la stratégie et les questions à poser aux Conseillers d’Etat qui viendront le 26 septembre présenter le projet de PLQ Cherpines. Après différents échanges, les questions souhaitant être posées seront discutées et réfléchies au sein de chaque groupe politique.

Le rapporteur : Mario Rodriguez
13 septembre 2018

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 25 Septembre 2018

**RAPPORT DE LA COMMISSION
SPORTS**

Date de la séance de la commission : jeudi 13 septembre 2018 à 20h.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

La commission, en première partie de séance, a auditionné le FC Plan-le-Ouates en les personnes de M. Hugo Roppel, se présentant comme président, et M. Jean-François Hurni, membre du comité.

La présentation s'est scindée en deux parties :

- 1) Celle dite « sportive », par la présentation du club, de son encadrement, ainsi que de son évolution avec le développement actuel suite aux départs et aux arrivées au club ; sa situation financière et les divergences actuelles autour du projet présenté par le comité et certaines personnes s'opposant au projet. Nous constatons que les turbulences engendrées restent encore actuelles..., suite à la prochaine assemblée générale.
- 2) Et celle dite « situation buvette », qui est le problème entre la commune et les représentants de la Sàrl exploitant le restaurant-buvette.

A la suite de cette longue présentation, le président de la commission Sports a bien explicité la séparation des deux parties en précisant que nous allons nous pencher plus sur la partie sportive ; les commissaires ont pu poser des questions et ont reçu, en tout cas selon le sentiment ressenti, des réponses parfois assez évasives, voire contradictoires.

Concernant la deuxième partie, la commission n'a pas voulu en parler, mais a relevé le fait que le mot du président dans le programme du tournoi de l'Ascension a été ressenti comme une attaque à l'ensemble du politique de la commune. M. Roppel a répondu que ce n'était pas sa volonté de prendre à partie les conseillers municipaux et finalement s'est excusé de cette maladresse.

Ensuite, la commission a auditionné le Tennis club-de Plan-les-Ouates, représenté par son Président M. Sebastien Barthassat, son trésorier M. Nicolas Dusonchet et ses Directrices administrative et technique Mmes Diane Bernasconi et Florence Häring.

La commission a eu une présentation complète de l'état actuel du club, des besoins croissants et de la vision idéale à venir de la future construction du club sur la pièce « D ».

Par la future fermeture du club de Confignon et par les constructions des habitations du Rolliet et des Cherpines, le besoin évident du club s'est articulé sur 12 courts de tennis ; il a été précisé que le tennis est un sport qui se joue en plein air, que de ne prévoir que des courts fermés n'est pas la bonne solution, soit pour le jeu, soit par son coût.

Une plaquette a été distribuée proposant les surfaces de terrain et reprenant les discussions et le projet qui avait déjà été présenté à M. Bolomey il y a quelques années.

M. Bartahassat a indiqué être en contact avec M. Riondel du village Hockey pour prévoir des séances de travail de consentement portant sur des solutions de positionnement sur la pièce « D ».

Il a été évoqué aussi un rapprochement avec le tennis Amazonia, pour optimiser ce dernier et l'intégrer dans le concept actuel du TCPLD.

Reste la problématique de l'arrivée imminente du tram qui amputera le club actuel de trois de ses cinq courts..., on nous a rappelé le vote du municipal prévoyant la construction de trois courts en attendant le nouvel emplacement... si le tram arrive et que rien ne se fait, c'est la mort du club et ceci serait bien regrettable.

Le temps restant après ces deux longues auditions a permis à la commission de prendre conscience des difficultés actuelle du FCPLD et de l'urgence du projet du tennis.

Une suggestion a été accueillie avec intérêt, c'est le fait de saisir la commission des finances du point « Situation Buvette », car les explications reçues du club sont bien plus fournies que celles dispensées par l'administration communale.

Ce point sera discuté à la commission des finances dans le but d'avoir une vision des deux parties et non pas seulement de celle du Foot.

Rapporteur : Roberto Righetti, le 17 septembre 2018

RAPPORT DE LA COMMISSION ECONOMIE ET FINANCES

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Jeudi 20 septembre 2018 à 20h00

1. D 135-2018 : Crédit d'engagement de 4 170 000 F pour la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble « Q », propriété de la CPEG, dans le périmètre des Sciers à Plan-les-Ouates

Le Conseiller administratif présente un Powerpoint complet qu'il avait préalablement présenté en commission Infrastructures et environnement et répond aux questions des commissaires.

Préavis favorable par 7 oui et 1 non.

2. Communications du Conseil administratif

- La décision d'attribution pour la gestion de notre parc immobilier (2019-2024) se fera le 6 novembre prochain
- Les prévisions économiques du Groupe de Perspectives Economiques semblent plutôt favorables
- Présentation de la structure des contribuables
- Présentation des comptes du Groupement Intercommunal du Sapay avec un excédent de charges net de CHF 59'388.-
- Réévaluation du patrimoine financier de CHF 145'823'116.56 à CHF 362'419'561.22, soit un réajustement de CHF 216'596'444.66. Cette réévaluation n'a aucune influence fiscale.
- Etat des lieux des discussions sur la Fondation immobilière

Le Rapporteur : Philippe Rochetin
20 septembre 2018

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE, PREVENTION ET COMMUNICATION</p>
--

Lieu : salle des Commissions

Date et heure : lundi 24 septembre 2018 – 20h00

1) Audition de l'Association des Samaritains de Plan-les-Ouates

La Commission auditionne cette Association, présidée depuis 2010 par M. Yvan Thorimbert. Les activités de cette section sont à la fois diverses et variées, s'agissant d'être présente lors de manifestations importantes, tant sur le territoire de la commune que sur celui de communes voisines. Outre l'apport des premiers soins lors de manifestations sportives, culturelles, notamment, des cours de formation sont dispensés pour les personnes désirant passer le permis de conduire.

La préoccupation actuelle du Comité des Samaritains est de prévoir le remplacement de leur « caravane mobile » acquise en 2003, utilisée lors des manifestations, qui a subi une usure au fil des 15 dernières années. Le budget d'un tel investissement est de l'ordre de Fr. 58'000.- ; un projet de plan financier montre finalement un manque de l'ordre Fr. 20'000.-, pour autant que divers sponsors répondent à une prochaine sollicitation du Comité des Samaritains.

La commission se prononce pour affecter au prochain budget une somme de Fr. 20'000.-, qui sera précisément fixée au cours du prochain exercice.

2) Communications du Conseil administratif

Fabienne Monbaron, informe que les travaux concernant le site Internet de la commune impactera la ligne budgétaire « Honoraires de consultants informatiques », sur l'exercice 2018, alors que cela était prévu en 2017.

Plusieurs nouveautés en matière de communication, via le site Internet, seront mises en œuvre tout prochainement concernant notamment les sujets traités lors des séances du Conseil municipal. Ceci devrait diminuer le nombre de parutions du journal « Ouverture ».

Le rapporteur : Michel Favre
Lundi 24 septembre 2018



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 135-2018**
Séance du 25 septembre 2018

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 4 170 000 F pour la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble « Q », propriété de la CPEG, dans le périmètre des Sciers à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ « Les Sciers » N° 529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 et entré en force,

vu le passage à l'étape opérationnelle qui consiste en la réalisation des droits à bâtir (DàB) des différents propriétaires, dont la Commune, et la mise en œuvre des projets d'équipements et d'infrastructures,

vu l'immeuble « Q », propriété de la CPEG (Caisse de pension de l'Etat de Genève), au rez-de-chaussée duquel sont prévues des surfaces d'activités,

vu l'opportunité de pouvoir concevoir dans le cadre des premiers immeubles livrés, soit environ 175 logements, une nouvelle structure d'accueil à prestations élargies (crèche) en profitant de la réalisation d'un projet immobilier privé, s'inscrivant dans le plan localisé de quartier (PLQ) de La Chapelle/Les Sciers,

vu les besoins des familles nouvelles arrivantes dans le quartier des Sciers, en matière de structure d'accueil pour leurs jeunes enfants, leur permettant ainsi de conjuguer vie familiale et vie professionnelle,

vu le manque de places dans les institutions de la petite enfance existantes sur la commune,

vu l'exposé des motifs EM 135-2018, de juin 2018, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, al.1, lettres e, k et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 18 oui, 4 non et 1 abstention

- D'autoriser le Conseil administratif à acquérir les futurs lots de PPE d'environ 550 m² SBP situés dans les rez-de-chaussée de l'immeuble « Q » du périmètre des Sciers, parcelle N° 7'085, propriété de la CPEG, ceci en vue de la réalisation d'une crèche de 32 places, livrée « clés en main », selon le projet d'acte qui sera établi par Me Vallery-Spaethe, notaire à Genève.

- D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 4 170 000 F, destiné à financer l'acquisition des lots de PPE, la réalisation du projet et les équipements de fonctionnement, dont à déduire les recettes estimées à 160 000 F.
- De comptabiliser la dépense brute prévue de 4 170 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
- D'amortir le montant net prévu de 4 010 000 F au moyen de 30 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.
- De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération, vu le but d'utilité publique de celle-ci.
- De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature de tous les actes nécessaires à l'acquisition des lots de PPE et à la mise en oeuvre de cette opération.

SE – SCA – SF/PL – 25.09.18 # 31'741



Législature 2015-2020
Délibération **D 137-2018**
Séance du 25 septembre 2018

DELIBERATION

relative à un crédit d'engagement de 76 000 000 F pour la construction des bâtiments E1, E2, F1, F2, H1, H2, H3 et G2 -
périmètre Les Sciers à Plan-les-Ouates

- Vu la volonté des autorités municipales de procéder à la réalisation du périmètre Les Sciers,
- vu la maîtrise par la Commune de 28'527 m² de droits à bâtir (DàB), tous situés sur le périmètre du PLQ et représentant au total 38,4 % des droits présents sur le périmètre,
- vu la volonté de la Commune de réaliser des immeubles avec une mixité de catégories de logements selon la LGZD, ceci afin de répondre aux besoins de ses communiens notamment,
- vu la signature des actes de promesses d'acquisition-vente les 24 novembre et 15 décembre 2016 découlant de la signature d'une convention avec les propriétaires des parcelles N^{os} 3774, 3983, 5709, 5717, 5718 et 5721 qui fixe les termes d'une « dation » comprenant la libération de leur terrain en zone de développement en échange de logements en PPE, notamment dans les immeubles G2, H, E et F conformément aux délibérations N° D 29-2016, D 30-2016, D 31-2016, D 32-2016, D 33-2016 et D 34-2016 votées par le Conseil municipal le 31 mai 2016,
- vu la situation de l'immeuble G2 et la volonté de le réaliser en partenariat avec BatiLAC représentée par M. Olivier Laurent et Mme Sandra Laurent ainsi que MM. Gérald et Thierry Rosset, promoteurs des immeubles « G1 » et « G3 » et copropriétaires de la Commune sur les parcelles 5705, 5708, 5710 et 5713 dont sont issus totalement ou partiellement les droits à bâtir de l'immeuble « G » conformément à la délibération N° D 99-2017 votée le 26 septembre 2017 par le Conseil municipal,
- vu la délibération n° D 16-2015 du Conseil municipal du 8 décembre 2015 décidant d'ouvrir un crédit d'étude de 460 000 F en vue de la réalisation par la Commune d'un concours d'architecture portant sur les immeubles E, F et H au sein du PLQ Les Sciers,
- vu le résultat du concours retenant les bureaux Archiplein et Perraudin pour l'étude et la réalisation des bâtiments E et F, et le bureau Graf & Menoud pour l'étude et la réalisation du bâtiment H,
- vu l'appel d'offres public ingénieurs (Civil et CVSE) réalisé par la Commune et portant sur l'étude et la réalisation des immeubles E, F et H au sein du PLQ Les Sciers,
- vu la délibération n° D 15-2016 du Conseil municipal du 23 février 2016 décidant d'ouvrir un crédit d'engagement comprenant un montant de 1 815 000 F affecté au patrimoine financier destiné au financement d'un mandat de pilotage pour la mise en œuvre des droits à bâtir communaux du PLQ Les Sciers : mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage,

vu la délibération n° D 42A-2016 du Conseil municipal du 28 juin 2016 décidant d'ouvrir un crédit d'étude de 1 000 000 F en vue de la construction de l'immeuble G2 dans le périmètre des Sciers, selon le plan localisé de quartier No 29'783, approuvé par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015,

vu la délibération n° D 62-2016 du Conseil municipal du 13 décembre 2016 décidant d'ouvrir un crédit d'étude de 4 320 000 F en vue de la construction des immeubles H, E et F selon le plan localisé de quartier No 29'783, approuvé par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015,

vu la délibération n° D 79-2017 du Conseil municipal du 23 mai 2017 décidant d'ouvrir un crédit comprenant un montant de 395 000 F affecté au patrimoine financier destiné à couvrir la réalisation des voiries, noues et dessertes de chantier ainsi que les frais de notaire de la mutation parcellaire,

vu la mutation parcellaire No 28/2017, élaborée par le bureau HKD, géomètre à Genève, créant les nouvelles parcelles N^{os} 7319 et 7317 liées à l'immeuble G2, 7326 et 7327, liées à l'immeuble H et 7330, 7331, 7332 liées aux immeubles E et F,

vu les autorisations de construire des différents immeubles déposées à l'Office des Autorisations des Constructions le 8 juin 2017 pour l'immeuble G2 (N°110'454), le 6 octobre 2017 pour l'immeuble H (N°110'865) et le 9 octobre 2017 pour les immeubles E et F (N°110'860),

vu les plans financiers des bâtiments G2, H et EF, présentés par les mandataires respectivement le 07 juin 2017 pour G2 et le 05 octobre 2017 pour EF et H, joints aux autorisations de construire,

vu les plans financiers des bâtiments G2, H et EF actualisés fin juillet 2018,

vu le projet de convention entre les différents promoteurs du périmètre permettant de mutualiser les coûts et la réalisation d'ouvrages communs nécessaires au quartier,

vu les informations transmises régulièrement aux Conseillers municipaux sur l'avancée du projet lors des commissions aménagement et grands projets tout au long de l'élaboration de celui-ci,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. De construire sur le périmètre des Sciers, 8 immeubles d'habitations de 3, 5 et 7 étages sur rez, qui se présentent de la manière suivante :

- **Immeuble E1, sis sur les parcelles 5710 et 5712** - Un bâtiment locatif de 22 logements subventionnés HLM LUP, correspondant à 90 pièces et 14 places de parking ;
- **Immeuble E2, sis sur la parcelle 5712** - Un bâtiment locatif de 12 logements subventionnés HM, correspondant à 48 pièces, 9 places de parking et 173.6m² de surfaces d'activités ;
- **Immeuble F1, sis sur les parcelles 5710 et 5712** – Un bâtiment en propriété par étage ZD vente de 2'806.6m², soit 22 logements, correspondant à 106 pièces et 30 places de parking ;
- **Immeuble F2, sis sur la parcelle 5712** - Un bâtiment locatif ZD de 12 logements, correspondant à 45 pièces, 11 places de parking et 190.4m² de surfaces d'activités ;

- **Immeuble H1, sis sur les parcelles 5697 et 5702** - Un bâtiment locatif de 15 logements subventionnés HLM LUP, correspondant à 59 pièces et 10 places de parking ;
- **Immeuble H2, sis sur la parcelle 5702** - Un bâtiment locatif ZD de 18 logements, correspondant à 82 pièces, 22 places de parking ;
- **Immeuble H3, sis sur les parcelles 5702, 5703 et 5709** – Un bâtiment en propriété par étage ZD vente de 2'985.2m², soit 22 logements, correspondant à 103 pièces et 35 places de parking ;
- **Immeuble G2, sis sur les parcelles 5705 et 5697** – Un bâtiment en propriété par étage ZD vente de 2'794.2m², soit 20 logements, correspondant à 97 pièces et 28 places de parking ;

Soit un total pour ce périmètre de :

- **79 logements locatifs, correspondant à 324 pièces, 66 places de parking**
- **364m² de surfaces commerciales**
- **8'586m² de logements en PPE, soit 64 logements, correspondant à 306 pièces, 93 places de parking**

Le coût global de cette opération selon les plans financiers initiaux se monte à 89 634 000 F, y compris, le terrain et les frais d'étude et se décompose de la manière suivante :

- Terrain, frais annexes	807 040 F
- Construction	60 069 565 F
- Aménagements extérieurs	2 562 950 F
- Taxes	2 049 404 F
- Frais financiers et divers	4 301 206 F
- Honoraires de promotion	2 000 000 F
- Imprévus et divers	1 751 568 F
- Péréquation	2 446 103 F
Sous-total	75 987 836 F
- Terrain, acquisition	13 645 969 F
Total	89 633 805 F
Soit :	
- Immeuble E 1	8 842 280 F
- Immeuble E 2	6 000 812 F
- Immeuble F 1	16 900 301 F
- Immeuble F 2	6 574 812 F
- Immeuble H 1	5 836 600 F
- Immeuble H 2	10 742 000 F
- Immeuble H 3	18 050 501 F
- Immeuble G 2	16 686 499 F
Total	89 633 805 F

Le financement de cette opération est assuré de la manière suivante :

- Emprunts (80%)	71 700 000 F
- Apport commune (20%)	17 933 805 F
Total	89 633 805 F

2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de **76 000 000 F** (coût de construction moins acquisition des terrains), pour la construction des bâtiments E1, E2, F1, F2, H1, H2, H3 et G2, sis au périmètre Les Sciers. Les crédits d'engagement votés précédemment sont compris dans ce montant pour la part affectée au patrimoine financier, soit les délibérations D 16-2015, D 15-2016, D 42A-2016, D 62-2016 et D 79-2017.

3. D'autoriser le Conseil administratif à financer ces travaux par un ou des emprunts contractés auprès d'établissements financiers pour un montant maximum de **71 700 000 F**.
4. De destiner les bâtiments E1, E2, F2, H1 et H2 à usage locatif au sein du patrimoine financier de la commune de Plan-les-Ouates.
5. D'autoriser le Conseil administratif à vendre en propriété par étage les immeubles F1, H3 et G2, soit les 64 appartements au prix moyen pondéré de 6'641 F par mètre carré, ainsi que 93 places de parking, selon les plans financiers déposés auprès de l'Office Cantonal du Logement et de la Planification Foncière (OCLPF) avec les autorisations de construire et contrôlés fin juillet 2018. Le prix de vente brut étant estimé à 58 136 000 F, duquel il faut déduire les frais de vente de 283 000 F (frais de commercialisation), soit un prix de vente net total estimé de 57 853 000 F. Le gain estimé de 6 216 000 F étant comptabilisé en revenus dans le compte de résultats.
6. De comptabiliser les dépenses et les recettes prévues à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
7. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer tous les actes authentiques, ainsi que tous les actes en lien avec la réalisation desdits immeubles, notamment :
 - divisions de parcelles, créations de dépendances, ajustements et créations de servitudes et droits de jouissance ;
 - constitutions de cédules hypothécaires ;
 - mises en propriété par étage et établissement du règlement d'administration et d'utilisation des locaux ;
 - promesses de vente, droits d'emption et actes de vente.
8. De charger le Conseil administratif de demander l'exonération partielle du paiement des droits d'enregistrement et des émoluments au Registre foncier vu l'utilité publique de cette opération.

SCA/YG– SF/PL – 25.09.2018 #49'354



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 138-2018**
Séance du 25 septembre 2018

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 192 000 F pour financer la part communale des études mobilité dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons et Schéma Directeur du Réseau Cyclable N° 29'873 de la commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013 et notamment sa fiche 14a relative au développement d'un mail piéton/cycliste sur la route de la Galaise, ainsi que les enjeux sectoriels du Schéma Directeur du Réseau Cyclable relatifs au chemin du Pont-du-Centenaire,

vu le développement en cours et à venir de la zone industrielle de Plan-les-Ouates avec notamment l'arrivée de la ligne 15 du tramway en prolongement des Palettes, ainsi que les nombreuses constructions de surfaces d'activités telles l'Espace Tourbillon ou Stellar 32 multipliant en conséquence le nombre d'usagers de la ZIPLO et les déplacements en son sein,

vu le courrier de l'Aziplo du 15 septembre 2017, adressé au Conseil administratif de la commune de Plan-les-Ouates, relatif au sondage auprès des membres de l'Aziplo sur les dangers pour les piétons dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates,

vu la décision de la Commission écoParc du 21 février 2018 de constituer un groupe de travail en vue de l'étude pour l'aménagement de passages pour piétons dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates,

vu le co-financement de cette étude par la FTI (Fondation pour les Terrains Industriels),

vu l'étude interne à l'administration de l'opportunité et la faisabilité d'aménagements de passages pour piétons réalisée durant l'été 2017,

vu la décision de la Commission écoParc du 6 juin de constituer un groupe de travail en vue de l'étude pour un diagnostic et un plan d'actions mobilité dans la ZIPLO avec une répartition des frais entre les membres de la commission, dont la Commune,

vu les travaux effectués par la Task Force,

vu le co-financement envisagé de cette étude par la FTI (Fondation pour les Terrains Industriels) et la DGT (Direction Générale des Transports),

vu l'exposé des motifs EM 138-2018, d'août 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 13 oui, 7 non et 2 abstentions

1. D'accepter de financer la part communale des études relatives à l'aménagement de passages piétons dans la ZIPLO, l'aménagement d'un mail piétons/vélos sur la route de la Galaise, la création d'aménagements cyclables sur le chemin du Pont-du-Centenaire et la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'actions mobilité pour la ZIPLO.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 192 000 F destiné à financer la part communale de ces études dont le coût total est estimé à 266 000 F.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 192 000 F dans le compte des investissements, sous rubriques N° 5010 et 5290, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement aux crédits de réalisation des aménagements de passages pour piétons dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates, d'un mail piétons/vélos sur la route de la Galaise et des aménagements cyclables sur le chemin du Pont du Centenaire qui seront présentés ultérieurement.
5. Au cas où ces études de 144 000 F ne sont pas suivies d'une réalisation, elles seront amorties au moyen d'une annuité, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de résultats.
6. D'amortir la part prévue de 48 000 F relative à l'étude diagnostic et plan d'actions mobilité ZIPLO au moyen de 5 annuités dès 2020.

SCA/MC – SF/PL – 25.09.2018 # 51817



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 140-2018**
Séance du 25 septembre 2018

PROJET DE DELIBERATION

relatif aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif
et du Conseil municipal en 2019

Vu le projet de budget 2019,

vu le préavis de la commission Economie et finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstention

1. De fixer le montant prévu des indemnités allouées au Conseil municipal à **114 200 F** pour l'année 2019 sous rubrique MCH2 No 011.300.
2. De fixer le montant prévu des indemnités allouées au Conseil administratif à **288 500 F** pour l'année 2019 sous rubrique No 012.300.

SF/PL – 10.09.2018 - #53679



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 141-2018**
Séance du 25 septembre 2018

PROJET DE DELIBERATION

relatif à la taxe professionnelle communale en 2019

Vu le préavis de la commission Economie et finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre c de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 308B et 308C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

le Conseil municipal

DECIDE

par oui, non, abstention

1. De maintenir le dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019 à **10 %**.
2. De maintenir le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019 à **30 F**.

SF/PL – 10.09.2018 – #53680



Conseil municipal

Législature 2015-2020
 Délibération **D 142-2018 P**
 Séance du 25 septembre 2018

PROJET DE DELIBERATION

relatif à la modification des durées d'amortissement des crédits votés en lien avec l'assainissement

Vu le préavis de la commission Economie et finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par oui, non, abstention

3. Dès 2019, de porter à 40 ans les durées d'amortissement en lien avec l'assainissement pour les crédits votés suivants :

Date de la délibération	Objet	Montant dépensé Crédit voté (en F)
	Terminé	
23.01.1996	Etat, part.colleucteurs EP Praille/St-Julien	3'425'000.00
27.02.1996	Collecteurs Bardonnex/Vaulx, étapes 2 et 3	1'977'419.15
25.5.99/28.2.06	Collecteur séparatif route des Chevaliers-de-Malte	1'242'501.10
25.4.90/25.5.99/19.2.08	Collecteur séparatif route de Saconnex-d'Arve	2'522'402.75
16.11.99/19.12.06	Collecteurs EC/EU route de St-Julien, 1ère ét.	2'076'849.35
15.02.2000	Bassin, collecteurs Pt-Bois/Clos	754'952.65
23.01.2001	Collecteurs EC/EU route de St-Julien, 2e ét.	2'941'162.45
18.06.2002	Collecteurs EC/EU route de St-Julien, étape 3	4'255'265.28
18.06.2002	Collecteurs Chemin des Sciers	212'443.90
18.06.2002	Collecteurs EC/EU périmètre chemin Milice	1'170'407.80
24.02.2004	Canalisation ruelle rte St-Julien/Rte Bardonnex	250'385.00
21.09.2004	Ass. Terrain Cherpines, chemin Charrotons	1'237'492.15
22.03.2005	Collecteurs St-Julien/Vandel/Vers/Camp, secteur 3	2'656'320.15
Date de la	Objet	Montant dépensé

délibération		Crédit voté (en F)
26.04.2005	Collecteurs EC/EU ch. des Voirets (St-Julien/Pts Bois)	529'856.80
28.06.2005	Collecteurs EC/EU chemin de la Plamatte	643'615.30
20.06.2006	Assainissement chemin de la Redoute	881'498.20
15.05.2007	Assainissement du village d'Arare	4'397'885.60
18.12.2007	Assainissement chemin de la Mère-Voie et aménagements routiers (tronçon ch.Nant-Boret/rte Base)	822'378.05
24.03.2009	Bassin de rétention av.Millénaire et amén.Pts-bois	1'658'322.55
26.01.2010	Collecteurs-routes, ch. de la Commanderie	1'041'981.00
25.01.2011	Assainissement ch. des Cherpines (Pont-du-Centenaire/Mère-Voie)	1'453'608.40
17.05.2011	Collecteurs EU/EP périmètre du PLQ Les Sciers (1ère étape)	2'253'195.65
18.10.2011	Assainissement et réaménagement du chemin du Grand-Voiret (1ère étape)	1'871'852.25
21.02.2012	Collecteur EP Rts Saconnex d'Arve déviation	358'201.25
19.02.2013	Assainissement et réfection Ch. Massenet	1'783'587.45
24.09.2013	Réhabilitation collecteur intercom. EU Semailles-Verjus-Voirets	684'910.45
14.10.2014	Captage des Eaux de ruissellement chemin Etangs-de-la-Bistoquette	166'006.55
19.05.2015	Réhabilitation collecteur ch. des Picatalons	127'407.15
	En cours	
21.05.2013	Collect.EC-EU Les Sciers - 2ème étape	744'000.00
19.05.2015 23.05.2017	Assainissement chemin des Pluviers	265'000.00
31.05.2016	Assainissement chemin Dami, mise en séparatif	265'000.00
27.09.2016	Assainissement village Saconnex d'Arve dessus	1'500'000.00

SF/PL – 10.09.2018 – #53677



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 143-2018**
Séance du 25 septembre 2018

PROJET DE DELIBERATION

relatif au budget de fonctionnement 2019, au taux des centimes additionnels 2019
et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2019

Vu le budget administratif pour l'année 2019, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant :

- de 83 580 991 F, dont à déduire les imputations internes de 9 740 200 F, soit net 73 840 791 F aux charges
- et de 85 042 522 F, dont à déduire les imputations internes de 9 740 200 F, soit net 75 302 322 F aux revenus,
- l'excédent de revenus prévu s'élevant à 1 461 531 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 1 461 531 F et résultat extraordinaire de 0 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2019 s'élève à 36,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens, dû en 2019 par les propriétaires domiciliés ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 100,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant :

- de 22 299 200 F aux dépenses
- et de 1 105 000 F aux recettes,
- les investissements nets prévus s'élevant à 21 194 200 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 11 222 126 F,

- au moyen des amortissements planifiés du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 9 760 595 F
- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 1 461 531 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 11 222 126 F, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de 9 972 074 F,

vu le préavis de la commission Economie et finances,

conformément aux articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2019 pour un montant :
 - de 83 580 991 F, dont à déduire les imputations internes de 9 740 200 F, soit net 73 840 791 F aux charges
 - et de 85 042 522 F, dont à déduire les imputations internes de 9 740 200 F, soit net 75 302 322 F aux revenus,
 - l'excédent de revenus prévu s'élevant à 1 461 531 F,

L'excédent de revenus présumé de 1 461 531 F se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 1 461 531 F et résultat extraordinaire de 0 F,

2. De prévoir une attribution à la réserve des immeubles locatifs d'un montant de 1 000 000 F sur ce résultat, via le mouvement de la fortune nette.
3. De fixer à 36 le taux des centimes additionnels pour 2019.
4. De maintenir à 100 le nombre de centimes additionnels communaux à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens pour 2019.
5. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2019 jusqu'à concurrence de 9 972 074 F pour couvrir l'insuffisance de financement prévue des investissements du patrimoine administratif.
6. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2019 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
7. D'autoriser le Conseil administratif à faire usage des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

SF/PL – 18.09.2018 – #53678



Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal

Séance du 25 septembre 2018

M 15A-2018

Motion

Pour l'implantation de studios mobiles commune de Plan-les-Ouates

Considérant :

- La nécessité avérée de places pour les personnes sans abri.
- L'expérience positive du « Hameau de Noé » sur notre territoire communal.
- La disponibilité de parcelle inexploitée dans notre Commune.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- Etudier la possibilité de mettre à disposition une parcelle en vue de l'implantation d'un hameau de studios mobiles.

Pour le PDC : Robert Chal, Laurent Farinelli, Vincent Gillet, Philippe Rochetin, Isabelle Willimann.

EXPOSE DES MOTIFS

Madame la Présidente, chères Conseillères, chers Conseillers,

Nous avons encore pu lire dernièrement dans la presse le besoin avéré de logements pour des personnes en situation délicate, ainsi que la difficulté de trouver des terrains afin d'implanter les containers pour loger ces personnes.

Plan-les-Ouates possède déjà un hameau et peut se réjouir de l'expérience satisfaisante. De ce fait, nous pensons que nous pourrions mettre à disposition la parcelle N° 4326 dans sa partie située entre le chemin de Vers et la route du Camp afin de permettre à quelques personnes de trouver un abri et une adresse postale, qui est souvent source de départ pour une reconstruction sociale.

Je ne ferai pas plus d'éloge sur le « Hameau de Noé » et je vous encourage à soutenir notre démarche pour aider ceux pour qui la vie a basculé rapidement et qui se retrouvent dans une position fort inconfortable.

D'avance merci.

MOTION ACCEPTEE PAR 16 OUI, 2 NON ET 4 ABSTENTIONS.

INTERVENTIONS DU PUBLIC A L'ISSUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 SEPTEMBRE 2018

Après avoir officiellement levé la séance, **M. Rochetin**, Président du Conseil municipal, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

QUESTIONS / INTERVENTIONS DU PUBLIC

Amicale des anciens conseillers municipaux

M. Richard Jeanmonod, ancien conseiller municipal, informe les conseillers municipaux qu'une Amicale existe, Amicale au sein de laquelle ils sont toujours les bienvenus lorsqu'ils ont terminé leur mandat.

Internaliser la Voirie

M. Richard Jeanmonod rappelle qu'il était question d'internaliser la Voirie, c'est-à-dire le service de nettoyage de la chaussée. Quid de ce projet ? Il parle de cela car sur le trottoir de la route de Saconnex-d'Arve, un crottin de cheval a trainé pendant plus de deux semaines, ce qui fait un peu long. Et un peu plus loin, une crotte de chien a trainé pendant trois ou quatre mois. C'est effectivement une route cantonale et se serait au Canton de la nettoyer, mais doivent-ils avoir des chaussées aussi sales ?

M. Durand confirme qu'ils ont internalisé cette prestation. Le Conseil municipal a voté, par conséquent, l'achat d'une balayeuse qui a été acquise et qui tourne sur le territoire de la Commune. Mais, effectivement, en raison de la séparation des compétences des uns et des autres, ils ne nettoient pas les routes cantonales, sur lesquelles, manifestement, quelques chevaux posent leurs étrons, lesquels sont, ceci dit, tout à fait intéressants pour les moineaux.

Sortie des aînés

M. Gerrit-Jan Bossen souhaite remercier la Commune pour la sortie des aînés qui a eu lieu le dimanche 23 septembre 2018 et qui était très bien organisée. Est-ce qu'une telle sortie est également prévue l'année prochaine ?

M. Magnin lui répond que cela est le cas, mais qu'ils doivent attendre le vote du budget.

Restaurant scolaire cycle des Voirets

Mlle Gallia Veresano, élève de M. Adler, souhaite réagir à la remarque de M. Di Giorgio quant au Cycle des Voirets où les élèves n'ont pas d'endroit pour manger. Elle a fait son cycle là-bas et sa petite sœur y est actuellement et elle doit avouer que c'est un problème. Les jeunes se nourrissent de sandwiches et de chips. Cela mérite effectivement d'être pris en compte.

M. Magnin lui confirme qu'en ce qui concerne le cycle d'orientation des Voirets, ils discuteront avec l'association Caritas.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt les débats à 22H00 et invite le public à venir boire le verre de l'amitié.